ARRITTI

nu 2802 da u 6 à u 12 di lugliu 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Fà Pòpulu Inseme, 32 élus, le groupe Avanzemu, 7 élus, le groupe Core in Fronte, 6 élus, et Pierre Ghionga, élu du groupe Un Soffiu Novu, ont soutenu la délibération finale pour l'autonomie de la Corse, soit 46 élus sur 63, 73 % des voix. Ce qui lui confère une pleine légitimité au moment de mener de nouvelles discussions avec l'État.
Une délibération qui fera date dans l'Histoire de la Corse !

L'Assemblée de Corse vote l'autonomie !

p.3 La délibération finale
p.4-5 Un rapport pour un enjeu historique

Reconnaissance des victimes de la divagation animale

p. 4

Convention triennale pour Scola Corsa !

p. 5

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

Pittistu hà fattu l'ovu

A moglia di Pittistu, riintrava da l'ortu. Era andata à annacquà... è ùn avìa cusì tortu... S'ella aspittava u maritu, a civolla ùn criscìa. Parchì fà stu travagliu, à ellu ùn piacìa.
Riintrava dunque è appena pigliatu e scale, vede u maritu, fatigatu, chì pusava annant'à u mutale.
– O Pittì... sè rossu inciarbacatu... chì ci hè di novu ?
– Ci hè chì sta notte aghju fattu un ovu...
– Ohimè ! Sì scimitu o ai sunniatu ? Purtantu granò ùn ne ai magnatu...
– Nè granò nè brinnata[1], ma eccu a nutizia... Ma ùn dì nulla chì sarìamu à a risa.

A moglia, chì a s'avìa criduta, sorte à fà e so faccende, appena isciuta, scontra a moglia di Ghjuvan'Carlu, chì quella pà u « ricapìtule »[2], rimpiazzava à Radio Monte Carlu. È hà un donu chì a natura l'hà datu : certe volte vi risponde avanti ch'avìssite parlatu !
– O cummà, disse a moglia di Pittistu, me maritu hà fattu un ovu, l'aghju vistu... È sì vo mi vidite tutta rivultata, hè chì avà issu disgraziatu parla di fanne una frittata. Ma par carità voi chì sete una donna sèria, ùn dite nulla chì Pittistu farìa a cumèdia.
– Par quale mi pigliate sta mane ? Sì a me lingua dice nulla, ch'elle m'aggrùnchjinu e mane.

Ne parte. Un'ora dopu, èranu trè ovi chì Pittistu avìa fattu. Cum'è in ogni locu si racuntava u fattu, a nutizia di u paese u tornu facìa, è trè ore dopu Carulina vi dicìa :
– D'avè fattu l'ove Pittistu hè una chjocca ? Ma hè nulla... avà dice chì crocca...

U lindumane u paese invispitu, amparava chì da l'ovu un piulellu era surtitu... Dopu à sta seconda ghjurnata, ùn era più un ovu nè dece, era una ciucciata...

Muralità

Sì u Primu Ministru vole fà qualcosa di novu,
Ùn hà ca à incrucassi è fà un ovu
Par falla sapè à l'altre nazioni,
Ch'ellu metti una donna à l'infurmazione,
È sì di sti miràculi ci crèdenu capace
Qual'hè chì sà... ci pudarìanu futte a pace !

1. Brinnata : magnùscula fatta cù u brennu (ciò chì ferma di u granu dopu macinatu) da l'animali. • 2. Ricapìtule : francese strappatu, da ricapitu : puttachju.

Accapu di a reddazzione

Permessu di tumbà

Si chjamava Alan. Quale s'arricorda di ssu nome ? Alan Kurdi era ssu ciucciu di 2 anni trovu mortu nant'à una spiaggia turca u 2 di sittembre 2015. Tandu u mondu cummossu imparava a nutizia è tutt'ognunu si rivultava mughjendu *« mai più »*... Già in 2013, u drama di l'ìsula taliana di Lampedusa avìa fattu 600 morti. 10 anni dopu, torna 600 personi anu persu a vita sta volta à u largu di Pylos in Grècia. I guardiacosti averìanu custrettu stu battellu di miseria à alluntanassi... è nè l'autorità greche, nè quelle maltese, nè quelle taliane sò intervenute. Una centinaia di personi hè stata salvata, l'altri, circa 600, si sò annudati.
Stu 21 di ghjugnu 180 urganisazioni ind'una lèttera aperta anu dumandatu un inchiesta, è sopratuttu dinùnzianu a pulìtica migratoria di l'Auropa, l'impunità di i Stati, a criminalisazione di l'urganisazioni umanitarie chì pròvanu à porghje succorsu. *« E pulìtiche aurupee di migrazione è di sternalisazione sò rispunsèvule di e viulenze fisiche è psicològiche chì mènanu e personi migrante »* dice sta lèttera aperta. *« L'8 di ghjugnu, u Cunsigliu aurupeu hà adupratu una riforma di l'asiliu aurupeu cumunu (RAEC) chì cunduce à una privazione massiva di i dritti fundamentali cum'è u drittu d'asiliu o u drittu d'andà è vene di manera libera. »* A lèttera s'inchieta torna di e cundizioni d'esiliu ch'impeghjurìscenu, purtendu e personi à piglià strade di più in più periculose.
In 10 anni, dapoi u 2013 in Lampedusa, omancu 27.047 personni (per quelle ch'omu hà pussutu cuntà) anu persu a vita in Mediterràniu. Frà sta corcia ghjente, ci era Alan Kurdi. A so zìa pienghje u s'addisperu dopu à u drama di Pylos : *« st'annegu rinvivisce u mo dulore. Aghju u core frantu per tutte s'ànime nucente ch'ùn sò solu statìstiche... per piacè ùn firmate micca muti, mughjate cù mè. Ùn pudemu micca stà ochji chjosi è girà u spinu à sta ghjentarella chì chede prutezzione. Aprite i vostri cori è accuglièteli »* dice Tima Kurdi. *« A custruzzione d'un muru ùn hè micca una suluzione. Ritene i battelli chì sàlvanu vite ùn hè micca una suluzione. Purtà l'accuse nant'à sta ghjente dicendu ch'elli sò passadori ùn hè micca una suluzione. Ste personi sòffrenu è truveranu sempre mezu di fughje. Voi avete u putere di decide. »* Stu mughju di suffrenza nimu ùn u sente, pochi u spàrghjenu, u mondu ferma indiferente. *« U Mediterràniu ùn hè solu un Campu Santu »* dìcenu i 180 urganisazioni ind'è a so lèttera aperta à i Stati, *« hè una scena di crìmine contr'à l'Umanità... Dumandemu a fine di a viulenza à e fruntiere. »* Dumàndanu dinù inchieste à i guverni è e stituzioni greche è aurupee nant'à u drama di Pylos : *« hè tempu di fà prova di trasparenza tutale nant'à ciò chì s'hè passatu è di custringhje i rispunsèvuli à rende conti »*... Dumàndanu ghjustizia pè e vittime. Dumàndanu a liberazione di quelli chì a si sò francati è chì sò chjosi in i centri di ritensione. Dumàndanu ch'elle àppiinu prutezzione ghjurìdica è sustegnu. Dumàndanu à tutti i Stati aurupei di indità strade sicurizate pè i migranti, è d'ùn legalizà a riforma di u RAEC nant'à u drittu d'asiliu. Infine dumàndanu un prugramma aurupeu di salvezza in Mediterràniu. Da chì a morte di ste millaie di personi è di u pìcculu Alan Kurdi ghjovi à una presa di cuscenza. ■ **Fabiana Giovannini.**

✔ **Da leghje : https://bit.ly/3NXX06m**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Autonomie

La délibération de l'Assemblée de Corse

En adressant aux élus son rapport intitulé « **Autunumìa** » (voir p.4-5), Gilles Simeoni l'avait accompagné d'un projet de délibération resté intentionnellement vierge afin de manifester sa volonté d'aller au fond des débats avec les différents groupes de l'Assemblée de Corse.
La session extraordinaire prévue pour une seule journée a ainsi été prolongée de 24 heures, deux journées pleines, au cours desquelles chacun a fait valoir sa contribution au texte final.
Finalement le groupe majoritaire présidé par Jean Biancucci, Fà Pòpulu Inseme, 32 élus, le groupe Avanzemu présidé par Jean Christophe Angelini, 7 élus, le groupe Core in Fronte présidé par Paul-Félix Benedetti, 6 élus, et Pierre Ghionga, élu du groupe Un Soffiu Novu, ont soutenu la délibération finale, soit 46 élus sur 63, 73 % des voix. Ce qui lui confère une pleine légitimité au moment de mener de nouvelles discussions avec l'État.

Cette délibération formule, dans son **premier chapitre, « la demande solennelle d'un statut d'autonomie ».**
Elle insiste sur l'insularité pour « inscrire la Corse dans le droit commun de la plupart des grandes îles ou grands archipels de l'Union Européenne, en Méditerranée comme dans l'Arc Atlantique » ; et elle dit que « l'autonomie se définit comme le statut juridique permettant à un territoire d'adopter ses propres lois dans tous les domaines, à l'exception de ceux relevant des prérogatives régaliennes de l'État ».
Les « objectifs de l'autonomie » relèvent « d'un enjeu historique de reconnaissance » assumant « l'histoire du conflit, dans sa genèse et dans ses conséquences » incluant « le règlement des suites pénales et civiles liées aux poursuites ou condamnations », et aussi par la prise en compte de trois revendications fondamentales : le peuple corse, un statut de coofficialité de la langue corse, et le lien entre le peuple corse et sa terre.
Le chapitre deux propose « un chemin constitutionnel vers l'autonomie ».
L'article 4 en décline les trois volets : un Accord politique, soumis à l'approbation en Corse dans le cadre d'un referendum ; l'insertion d'un Titre dans la Constitution se référant à cet Accord, Titre consacrant l'autonomie de la Corse ; une loi organique déclinant cet Accord.
« L'Accord politique » qui sert de base à ce processus comportera un « préambule rappelant l'histoire de la Corse, et les éléments principaux constitutifs de la question corse » ; et un « document d'orientation » fixant des éléments précis (partage des compétences, calendrier et modalités du transfert de ces compétences), ainsi que l'instauration d'une « clause d'évaluation à 15 ans ».
La nécessité d'un Titre consacré à la Corse dans la Constitution est proclamée par l'article 6, car « l'autonomie n'est ni du même degré ni de la même nature que la décentralisation la plus poussée qui soit », tandis que l'article 7 de la délibération fait une proposition détaillée des ajouts à faire à la constitution par l'insertion de deux articles nouveaux 75-2 et 75-3, tandis que l'article 8 évoque le contenu d'une **loi organique déclinant l'Accord et les principes du statut d'autonomie.**
Les articles suivants, regroupés dans le **chapitre 3 de la délibération, « mise en œuvre concertée et progressive du statut d'autonomie »**, propose une répartition des compétences entre les compétences régaliennes de l'État, les compétences de principe réservées à la future Collectivité Autonome de la Corse, et les compétences partagées. Tout en précisant que « tout transfert de compétence implique les transferts de moyens humains et financiers correspondants ».
Puis le chapitre 4 de la délibération traite de **« l'autonomie fiscale et financière »** qui devra permettre aux futurs élus de la Corse autonome de disposer d'un « outil de lutte contre la spéculation », d'un outil « d'équité territoriale », « de justice sociale », « de protection environnementale », « d'interventionnisme économique ».
Le chapitre 5 traite des garanties à consacrer dans le futur statut d'autonomie de la Corse, notamment des « clauses de non-régression sociale et non-régression environnementale », et un principe de « subsidiarité interne tenant compte des spécificités des territoires et permettant un développement territorial équilibré ».

Voilà donc résumé le texte voté par l'Assemblée de Corse, aux trois-quarts de sa représentation, au terme de deux journées intenses de débat.
Il fera date dans l'Histoire de la Corse. ■

Stituzioni

COLLECTIVITE DE CORSE

RAPPORT N° 2023/E4/172

ASSEMBLEE DE CORSE

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 4 JUILLET 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

AUTONOMIA

Autonomìa

Un rapport pour un enjeu historique

La session spéciale de l'Assemblée de Corse convoquée sous le seul ordre du jour de l'autonomie aura lieu ces mardi et mercredi 4 et 5 juillet 2023, alors qu'Arritti est déjà bouclé. Mais les documents et les débats préparatoires en disent déjà beaucoup des décisions qui pourraient en sortir.

Ainsi, le président du Conseil exécutif Gilles Simeoni a rendu public le rapport qu'il a adressé aux conseillers territoriaux. Ce long document reprend la genèse de la revendication, dans le cadre du dialogue actuel avec l'État, depuis mars 2022, et aussi depuis l'apparition du mouvement autonomiste ARC dans les années 70, et l'enchaînement des délibérations de l'Assemblée de Corse et des statuts successifs de l'île: statut Defferre 1982, statut Joxe 1991, statut Jospin 2002; autant d'étapes qui ont refusé la mesure essentielle qui aurait fait bénéficier la Corse d'un pouvoir réglementaire et législatif autonome.

C'est ce pas décisif qui est attendu de la négociation amorcée avec le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin: *«partout en Europe et dans le monde le critère décisif permettant de caractériser un statut d'autonomie est le suivant: un territoire autonome adopte ses propres lois, dans un certain nombre de domaines, à l'exception de celles relevant des prérogatives réservées à l'État.»*

Les compétences régaliennes qui restent à l'État vont du droit de la nationalité à l'état civil, de la défense et des forces armées aux législations sur la détention des armes et explosifs, du contrôle des frontières aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers, justice, police, etc. Dans tous les autres domaines, les compétences peuvent relever de l'entité autonome qui les exerce soit de façon exclusive, soit de façon partagée. Et les «lois de pays» votées par les autonomies doivent respecter le droit constitutionnel et les traités internationaux.

Le rapport souligne que si l'autonomie existe couramment hors de France, elle n'est pas non plus vraiment étrangère au droit constitutionnel français qui a su la mettre en œuvre notamment en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Autre point fort de l'argumentation pour l'autonomie, celui sur l'insularité qui, générant *«des contraintes permanentes objectives et des traits structurels spécifiques appelle à l'émergence de normes spécifiques»*.

Mais le processus engagé n'est pas qu'un processus juridique. Il est aussi un processus politique dont l'enjeu historique est *«de tourner la page de la logique de conflit entre la Corse et l'État et construire une relation enracinée dans le dialogue et le respect réciproques»*.

Aussi trois notions fondamentales sont à intégrer dans ce futur statut

Reconnaissance des victimes de la divagation animale

Motion votée à l'unanimité !

Présentée par Serena Battistini, du groupe Core in Fronte, une motion sur la reconnaissance des victimes de la divagation animale a été votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse ce 30 juin. Le groupe Avanzemu s'y est associé. C'est le fruit d'un long travail mené par le Collectif Cambià Avà qui n'a de cesse depuis maintenant trois ans d'apporter la démonstration des souffrances de trop nombreuses victimes, leurs difficultés et leur solitude après leur accident. Dans ses considérants, la motion rappelle le nombre croissant d'animaux en divagation «estimé à 30.000, dont 15.000 ensauvagés», le nombre de victimes, les nuisances et préjudices subis, «le problème, grave, de santé publique qui en découle», le «coût humain, moral, social et financier généré». Elle dénonce «l'échec collectif qui dure depuis des décennies» et le fatalisme qui accompagne ce fléau, le manque de suivi des assurances et rappelle «que l'on reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont ce peuple traite les animaux». Cette motion est donc comme un bol d'air dans l'indifférence qui semblait prédominer jusqu'ici. Souhaitons qu'elle permette enfin de s'attaquer à ce fléau. Voici la motion.

L'Assemblée de Corse
Reconnaît les victimes de bovins en divagation.
Apporte son soutien à toutes les victimes et les familles concernées.
Demande la reconnaissance des victimes de bovins ensauvagés en divagation auprès de l'État.
S'engage à demander à l'État que les bovins en divagation non identifiés soient désormais considérés comme des animaux dangereux qui doivent être mis, immédiatement, hors d'état de nuire.
Rappelle aux maires la nécessité d'appliquer le code rural et à l'État sa responsabilité en matière de sécurité publique.
S'engage à demander aux hôpitaux et aux SIS 2A et 2B d'identifier les victimes dès leur prise en charge.
Demande à ce que la Collectivité de Corse, et principalement le Comité de massif, étudie la possibilité d'inscrire à son guide des aides, l'accompagnement financier et technique des communes et des communautés de communes pour le traitement des animaux ensauvagés se trouvant sur leurs périmètres. ■

d'autonomie : le peuple corse ; la langue et le statut de coofficilalité ; le lien du peuple corse et de sa terre (statut de résident).
La seconde partie du rapport définit *« un chemin constitutionnel pour l'autonomie et une solution politique globale »*. Il se décline en trois volets :
- « un Accord politique, soumis à l'approbation en Corse dans le cadre d'un referendum » ;
- « l'insertion d'un Titre dans la Constitution se référant à cet Accord, Titre consacrant l'autonomie de la Corse » ;
- « une loi organique déclinant cet accord et les principes du statut d'autonomie de la Corse, avec transfert du pouvoir législatif dans le périmètre des compétences reconnues à la Collectivité Autonome de Corse ».

La proposition de ces trois volets forme le cœur de la démarche politique sur laquelle l'Assemblée de Corse devra se prononcer par son vote du 4 juillet. Puis l'État répondra officiellement par l'intermédiaire du Chef de l'État, Emmanuel Macron, qui a souhaité *« être saisi des propositions de la Corse concernant le statut d'autonomie et la révision constitutionnelle avant son allocution du 14 juillet »*.
Le referendum est estimé nécessaire pour que l'Accord qui servira de base au nouveau statut ait toute *« sa force et sa légitimité démocratique »*, pour, notamment, dépasser les clivages entre majorité et opposition au Parlement, afin d'arriver à une approbation par les 3/5es des députés et sénateurs. Le référendum posera la question : *« approuvez-vous l'Accord politique soumis à referendum ? »* La réponse sera oui ou non.
Cet Accord politique sera alors le document auquel se référera la mention constitutionnelle du Titre spécifique à la Corse. De la sorte, on pourra y faire explicitement référence à la notion de peuple corse : *« cette méthode du recours à l'Accord permet par exemple de faire référence à la notion de peuple, qui pose des problèmes constitutionnels importants en droit français, mais qui peut être constitutionnalisée à travers l'Accord politique proposé »*.
C'est déjà ainsi que les Accords de Nouméa ont permis de reconnaître l'existence du peuple kanak.
Voilà le chemin proposé par le président du Conseil exécutif. L'unanimité des élus corses serait le meilleur signal possible pour la réussite du processus engagé. ■ **François Alfonsi.**

Scola Corsa

Convention triennale votée !

La Convention triennale de soutien à Scola Corsa a été votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse lors de sa session des 29 et 30 juin 2023 sur proposition de Gilles Simeoni. Ce vote donne à l'association une visibilité pour encadrer la croissance de la filière d'immersion totale pour l'enseignement de la langue corse dans les prochaines années.

Le modèle économique de Scola Corsa s'inspire de celui qui a cours ailleurs où le réseau Eskolim est implanté comme au Pays basque par exemple qu'une délégation a visité en mai dernier. Mais Scola Corsa doit dans un premier temps traverser une période probatoire que les textes du code de l'Éducation fixent à cinq années avant que ses enseignants puissent devenir des salariés directs de l'Éducation nationale au titre de la contractualisation mise en place il y a trente ans, quand François Bayrou était ministre.
Une fois cette contractualisation acquise, les besoins de financement sont assurés à 75 % par l'État qui prend en charge les salaires des enseignants. L'Assemblée de Corse par une motion votée à l'unanimité a demandé à l'État de faire jouer les possibilités de dérogation prévues par le texte lui-même, mais celui-ci fait la sourde oreille. Pour ne pas hypothéquer la montée en puissance de l'enseignement par immersion, il fallait donc que la Collectivité assure le réseau en création d'un soutien correspondant à son rythme de progression qui consiste, schématiquement, à ouvrir un nouveau site chaque année, tout en ouvrant sur chaque site existant une nouvelle classe de niveau au fur et à mesure de l'avancée en scolarité des enfants.

Le rapport le souligne : *« Alors que va s'achever son second exercice, l'association Scola Corsa poursuit son développement et la structuration nécessaire à sa pérennisation. La création initiale de deux classes immersives à Bastia et Biguglia (petite et moyenne section) a naturellement débouché sur la montée des cohortes en section supérieure (moyenne et grande section). Les deux sites accueilleront dès la rentrée prochaine leurs premiers élèves de CP.*
L'école de Sàrrula triplera ses effectifs après une première année de fonctionnement.
Enfin, un nouveau site, porté par une association de parents très motivés, va voir le jour à Corti dès septembre 2023.
Les trois sites en place attestent d'un très bon bilan pédagogique, fruit du travail remarquable des enseignantes, aides maternelles et intervenants. L'effectif global est passé de 25 à 62 élèves et avoisinera, au vu des premières inscriptions actuellement enregistrées, les 140 enfants scolarisés en septembre sur les quatre sites. »
Le rapport adopté par l'Assemblée fait aussi état de l'offre de formation mise en place par Scola Corsa : *« Un autre volet fondamental de ce projet est la formation. Ainsi, la convention passée avec l'AFPA de Corse a porté ses fruits, puisque sept stagiaires (enseignants et aides maternelles) ont suivi le cursus mis en place cette année. (...) ce dispositif permet de créer un vivier de futurs enseignants et aides maternelles dont le nombre va aller croissant. La formation continue, à l'interne, est également un aspect essentiel. Il s'agit d'élaborer collectivement, dans la concertation permanente avec les formateurs du réseau Eskolim, une pédagogie novatrice et dynamique, inédite en Corse. En effet, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en CP, dans un contexte immersif, ne s'est jamais fait auparavant. »*
Enfin le rapport prend acte de « l'adhésion sociétale » autour de Scola Corsa : *« le nombre croissant des inscriptions en témoigne, mais également le public nombreux venu assister aux manifestations organisées (concerts de solidarité, conférences-débats, fêtes scolaires...). »*
La contribution acceptée par l'Assemblée de Corse porte sur environ 700.000 euros pour l'année scolaire 2023-2024, 1,4 million d'euros en 2024-2025, et 1,8 million d'euros en 2025-2026. Elle couvre environ 70 % des besoins, le reste provenant d'autres ressources publiques (communes) et de l'action militante déployée pour recueillir des financements et des mécènes. En 2026, la contractualisation avec l'État sera de droit et elle modifiera fortement l'équation budgétaire. Mais les effectifs auront crû au-delà de 500 élèves, et on devra aussi se préoccuper de la mise en place du niveau collège et de l'entrée en sixième des enfants qui, les premiers, se sont inscrits dans cette démarche en 2021. Le soutien apporté par la Collectivité est donc, et restera, essentiel pour la dynamique de la démarche et rattraper ainsi le temps perdu quand d'autres développaient déjà ce modèle ailleurs en France. ■ **François Alfonsi.**

Ambiente

Le tri à la source permet de trier correctement les déchets fermentescibles (contenant de l'eau) propice à la fabrication d'un excellent compost pour l'agriculture. Le tri mécano biologique fournit par contre un compost de mauvaise qualité.

Déchets

« Syvadec et préfet hors la loi ! »

Ecologìa Sulidaria n'en démord pas et continue à s'offusquer du retour en arrière qui s'opère sur la question du traitement des déchets. Pour le mouvement écologique de gauche, Syvadec et Préfet sont hors la loi !

Dès leur arrivée aux responsabilités, les nationalistes avaient rejeté définitivement l'incinération et loué le tri à la source dans *« une gestion de nos déchets respectueuse de la santé et de l'environnement »* rappelle Ecologìa Sulidaria.
Le 18 mai dernier, il était pourtant contraint d'adresser un courrier à tous les élus de l'Assemblée de Corse pour *« exprimer son incompréhension totale face à ce qui apparaît comme le déni du combat des nationalistes depuis plus de 15 ans »*. Un *« rapport d'étape »* sur le Plan déchets en effet, remettait à l'ordre du jour la question de l'incinération, habillé des mots : *« centre de sur-tri mécano-biologique et fabrication de combustibles solides de récupération »*, le tout pour un montant de 68 M€, auxquels s'ajouteront la fabrication de chaudières évaluée à 118 M€ ! Heureusement, le rapport avait été reporté et le président du Conseil exécutif a reçu Ecologìa Sulidaria le 12 juin dernier.

Cela n'était pas du goût de l'État dont le préfet a approuvé le projet de Monte (rappelons-le, non encore validé par l'Assemblée de Corse !), faisant fi par ailleurs de la loi et des directives de l'Europe sur la question de l'incinération et des obligations de tri des biodéchets. Le préfet a ainsi annoncé le financement à 80 % de cette usine de TMB avec fabrication de CSR, ouvrant la possibilité au Syvadec de signer les marchés ! Marchés au demeurant juteux et particulièrement exposés à la dérive mafieuse...
Cela a provoqué un courrier de mise au point du président du Conseil exécutif au président du Syvadec, pour rappeler les conditions de la CdC à ce projet, à savoir : réaffirmation du principe de gestion publique des déchets, visibilité d'ensemble sur le coût de la gestion des déchets en Corse et la trajectoire budgétaire des années à venir, optimisation des collectes et généralisation du tri à la source, incitation à la baisse des tonnages de déchets ménagers assimilés des EPCI, ouverture d'un centre de stockage sous maîtrise publique, création d'un comité de suivi et de pilotage du centre de Monte.
Pour Ecologìa Sulidaria, l'Exécutif relativise la dangerosité et la contradiction que représente ce centre de TMB et de fabrication de CSR qu'il s'agit bien de brûler !
De son côté, le Syvadec a répondu prétextant de sa bonne foi du fait de l'aval de l'Office de l'environnement...

Les messages sont confus. Aussi, dans un communiqué ce 1er juillet, Ecologìa Sulidaria dénonce la politique du fait accompli de la part de l'État, accusé de ne pas respecter la loi, et encore moins les demandes de la Collectivité de Corse qui reste, de son côté aussi, assez contradictoire par rapport à ses déclarations, tandis que les intercommunalités tout comme le Syvadec continuent à ne pas suivre les demandes de l'Assemblée de Corse sur la priorité absolue du tri à la source ! Le rapport d'étape de l'Exécutif a beau réaffirmer l'attachement *« à la gestion publique des déchets »*, au *« tri poussé à la source »*, ces objectifs sont totalement *« incompatibles avec le tri mécano biologique (TMB) qui va centraliser et trier des ordures brutes (sacs noirs) à notre place, avec une efficacité bien inférieure au tri en amont et en décourageant le geste de tri »* dénonçait encore Ecologìa Sulidaria dans son courrier aux élus en mai dernier. Et rien n'est venu rassurer de ce point de vue. Au contraire, on l'a dit, pendant que le Conseil exécutif peaufine son plan, le préfet met la pression pour faire accélérer la réalisation d'un projet qui n'a pas été validé par les élus, au mépris de toute règle démocratique, permettant au Syvadec, de lancer les marchés ! Ci-contre, le communiqué du 1er juillet dont Arritti ne peut que partager la très grande inquiétude. ■

Fabiana Giovannini.

Le communiqué de Ecologìa Sulidaria

«Avant même la promulgation du Plan Déchets par l'Assemblée de Corse, avant même l'enquête publique préalable, le Syvadec et le Préfet s'entendent, dans la plus grande discrétion, sur un centre de Tri mécano biologique (TMB) à Monte et s'apprêtent à signer les marchés avec les entreprises ; pour 68 millions d'€ en investissement, et 18 M d'€ par an pendant 10 ans en fonctionnement ! Livrant ainsi l'ensemble de nos déchets aux mains des opérateurs privés... mais avec une subvention de l'État (notre argent) à hauteur de 80 % de l'investissement... Pourtant, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 est particulièrement claire : « La généralisation du tri à la source des biodéchets, en orientant ces déchets vers des filières de valorisation matière de qualité, rend non pertinente la création de nouvelles installations de tri mécano-biologique d'ordures ménagères résiduelles n'ayant pas fait l'objet d'un tri à la source des biodéchets, qui doit donc être évitée et ne fait, en conséquence, plus l'objet d'aides des pouvoirs publics (LTECV, Article 70) ».

La Loi précise bien que l'État et les collectivités ne peuvent plus les subventionner. Au vu des tonnages entrants prévus à Monte, nous constatons, avec 60.000 tonnes d'Ordures Ménagères brutes (en vrac non triées) sur 97.000 tonnes, qu'il s'agit bien d'un TMB, et non d'un Centre de « surtri » comme annoncé. Ces prévisions ne respectent pas non plus les objectifs de tri de la Directive européenne (55 % de réemploi / recyclage des déchets municipaux en 2025, 60 % en 2030, puis 65 % en 2035).

Le tri à la source des biodéchets est désormais obligatoire : où en sommes-nous en Corse ? À 4.000 tonnes écartées de l'enfouissement (données Syvadec), alors que le gisement directement captable dépasse 40.000 tonnes ! Un retard considérable et désastreux, qui s'explique sans doute par la puissance des transporteurs et maintenant des opérateurs prévus pour ces TMB, qui pèsent de tout leur poids dans la gestion corse des déchets.

À cet égard, il faut rappeler la note du SIRASCO (Service spécialisé dans la criminalité organisée) du 26 avril dernier, attirant une fois de plus l'attention sur les risques de dérive mafieuse dans ce secteur sensible.

Quel est le risque de ces usines (celle de Monte et potentiellement celle de Sàrula) présentées comme le « miracle attendu pour nos déchets » ? Leur performance de tri est bien inférieure au tri manuel, le compost qui en sort est de très mauvaise qualité, et elles conduisent à brûler les résidus (les CSR, combustibles solides de récupération) ; et ce sont bien deux « chaudières », en fait deux incinérateurs de plastiques, qui sont prévues ensuite, pour la somme annoncée de 118 millions d'euros !*

Un pactole pour les opérateurs, la ruine pour les contribuables, qui verront les taxes s'envoler ; ils paieront deux fois la note, celle du tri à la source (maintenu car obligatoire), et celles des TMB / chaudières. En plus de supporter une pollution supplémentaire, celle des émanations dangereuses pour la santé, et celle des résidus de combustion, les mâchefers et Refiom toxiques pour l'environnement.

Comment accepter ce choix fait en toute opacité, sans information de la population, alors même que certaines intercommunalités parviennent à 58 % de tri à la source – c'est donc possible ! Tandis que d'autres continuent à se débarrasser de leurs déchets vers des centres de stockage bientôt saturés ?

Nous demandons l'annulation immédiate des délibérations illégales du Syvadec, la remise à plats des collectes à la source pour qu'enfin la Corse, comme toutes les régions qui l'entourent, s'oriente vers des choix transparents, respectueux de notre santé, de notre environnement, du portefeuille des contribuables, et de la loi, évidemment. » ■ **Ecologìa Sulidaria.**

Les CSR contiennent clairement du plastique et autres résidus forcément polluants et néfastes au brûlage.

*Attention danger incinération !

Ces deux chaudières (en fait incinérateurs) brûleraient les 70.000 tonnes de Combustibles Solides de Récupération (CSR) mais, affirme encore Ecologìa Sulidaria, *« le Plan qui sera soumis à enquête publique en a acté 154.000 tonnes ! Sans que soient évoqués les risques pour la population et l'environnement »*. Alors que l'OEC de son côté parle de 35.000 tonnes.

La combustion de CSR dégage dans l'air des dioxines, furanes, brome, polluants organiques persistants… Et que faire des résidus d'incinération dits mâchefers, refiom à hauteur de 25 % minimum du tonnage entrant, soit près de 20.000 à 40.000 tonnes par an suivant le gisement envisagé, s'inquiète encore le mouvement écologiste.

Le tout pour un contrat de 10 ans et une durée de vie des installations de 25 ans.

Autant dire que l'objectif « tri à la source » est voué à l'échec avec ce TMB doublé de chaudières CSR qui annihilent tout effort de tri, de même que toute gestion publique des déchets qui est pourtant une priorité des nationalistes.

Toute la chaîne de traitement est en effet déjà aux mains d'opérateurs privés, fait remarquer Ecologìa Sulidaria : transports en vrac des quais de transfert vers les sites de stockage, enfouissement par le biais des STOC (Fium'Orbu, Vighjaneddu), future construction des centres dits de surtri, en réalité de Tri Mécano Biologique avec incinération… dont les appels d'offres ont été lancés.

Comment un tel retour en arrière est-il possible par une majorité qui a combattu farouchement aux côtés des écologistes l'incinération des déchets et fait de la maîtrise publique de ce secteur un leitmotiv ? Dangereux pour l'environnement et la santé, coûteux, exposé aux dérives mafieuses, contraires à toute recherche d'indépendance économique sur ce secteur sensible, à l'heure où l'on parle d'autonomie, l'incinération n'est pas la solution pour le traitement de nos déchets. Seule solution en Corse, comme ailleurs où il a fait ses preuves (Nord Italie, Sardaigne, Slovénie…) : le tri à la source par la responsabilisation de tous, pouvoirs publics, collectivités et citoyens, dans une gestion publique, organisée, volontaire et dynamique. L'expérience de toutes ces dernières années nous l'enseigne : toute solution même annoncée comme intermédiaire ne fait que reculer cet indispensable geste de tri à la source. ■ **F.G.**

A Langoned, centre Bretagne

La fête de la langue bretonne

Nouvelle édition, nouveau succès. Les organisateurs de la Gouael Broadel ar Brezhoneg (la GBB) ont à nouveau rassemblé 3.000 personnes venues défendre et pratiquer la langue bretonne sur la place de ce petit village du centre Bretagne, avec l'objectif de donner visibilité, et de faire entendre, la langue bretonne.

Dès le lancement, lors des discours inauguraux, les officiels font l'effort de la langue et une traduction simultanée par de jeunes interprètes permet à tous de suivre les interventions.
Parmi les officiels, certains sont rodés, d'autres sont plus hésitants comme la mairesse qui, pour la première fois a franchi le pas. Le conseiller général n'a pas voulu le faire, mais pourtant il évoque sa jeunesse et la répression linguistique qui s'est exercée dans sa propre école. Et, en conclusion, son breton enfoui ressort quand même. Il m'a été demandé d'intervenir en corse, et mon propos traduit en simultané à partir du texte remis à l'interprète.

La langue s'entend sur le champ de foire tout au long de la journée par de nombreuses conversations que chacun s'efforce de tenir en breton, les locuteurs confirmés entraînant les plus hésitants.
Elle est aussi langue principale du débat qui cette année portait sur les diverses actions menées pour que nous puissions relever le défi du numérique, qui, après le collectage, l'officialisation et la normalisation (grammaire, orthographe), l'enseignement, la présence dans l'audiovisuel, est le nouveau défi lancé à ceux qui sont engagés dans le sauvetage des langues régionales.
L'intelligence artificielle permet d'apporter des outils de transmission remarquables. Ainsi l'Office de la langue bretonne est-il en train de mettre au point un logiciel qui permettra non seulement de traduire, mais aussi de donner à entendre par des locuteurs natifs, la traduction recherchée sur notre ordinateur. Mais dans le même temps, le numérique va envahir la vie quotidienne de nos enfants, qui pourront s'adresser aux objets par la voix, pour allumer la télé, changer de chaîne, jouer avec des jouets connectés, etc. Si ceux-ci ne reconnaissent pas la langue bretonne, même l'enseignement par immersion sera menacé ! C'est donc là un chantier dont les universitaires présents se sont emparés et qui nécessitera une mobilisation générale, y compris au niveau de l'Union européenne pour que les normes du multilinguisme s'appliquent, en associant les langues les moins répandues au moment de la mise sur le marché.

Paul Molac (à gauche), député de la région Bretagne à l'Assemblée nationale, et François Alfonsi, député européen.

Puis, là où la langue bretonne explose littéralement, c'est sur la scène survoltée où des groupes de jeunes, beaucoup de femmes, font entendre et partager avec enthousiasme leur passion pour leur langue. Pas de hasard : ces jeunes artistes sont tous ou presque des « enfants Diwan », le réseau d'enseignement du breton en immersion totale. Alvan & Ahez, le plus connu, qui propose des musiques qui allient le traditionnel et le disco, a même été retenu pour représenter la France au concours de l'Eurovision 2022. La qualité est là, et aussi chez d'autres groupes de la même génération, très jeune, très engagée et très sûre de son affirmation culturelle dans une langue bretonne ancrée dans la modernité. Leurs rythmes et leurs textes parlent à tous.
Tous les deux ans, cette manifestation populaire accompagne le mouvement général des bretons pour la reconquête de leur langue. Chacun en repart avec le sentiment que le combat sera long et difficile, mais qu'il reste ancré dans une base sociale solide, et porté par une jeunesse enthousiaste qui est en train de lui donner un second souffle. ■
F.A.

Ce matin du mardi 4 juillet, j'ai pu suivre le débat sur l'autonomie de l'Assemblée de Corse.

Un baptême où tous les Corses sont témoins

Quant à la notion de peuple corse, elle concerne qui ? Tout le monde peut se dire Corse s'il l'aime et fait l'effort d'être reconnu comme tel par la communauté des Corses.

par Max Simeoni

Flot de discours qui se veulent historiques des leaders sauf celui d'ouverture de Gilles Simeoni qui devait le faire par sa fonction de présentateur. Je reviendrai sur l'autonomie et la reconnaissance du peuple corse.
J'ai déjà écrit dans Arritti que ces deux objectifs étaient prioritaires. Ils avaient cependant, selon les uns et les autres, un ressenti tactique divergent. Pour certains, les droits élémentaires au logement, à un minimum de ressources pécuniaires, à l'emploi sont urgents, la Corse restant une, si ce n'est pas la plus pauvre des régions. Ils attribuent ainsi la faute aux gestions des pouvoirs « locaux » que les élections locales ont dégagé et bien entendu les coalitions nationalistes n'y échappent guère.

Lîle a été et demeure sous un statut colonial. 97 % de tous ses besoins alimentaires, vestimentaires et autres, sont importés. Résultat d'un « tout-tourisme » présenté comme le développement économique de l'île. Le choix fait sur un rapport de l'*Hudson Institute* demandé et voulu secret par la Datar. Nous l'avons eu : il prouve la volonté de faire disparaître tout lien entre le reste d'autochtones et leur île pour en disposer à l'aise.
Évidemment au profit des producteurs hexagonaux qui importent sur l'île via les aides aux transports avec leur plates-formes de regroupement et de redistribution du port de Marseille.
L'exportation de Corse vers l'extérieur continental compense mal ce flux. Un chiffre : le PIB du tourisme représente 20 %, il n'est que de 6 à 7 % dans les régions les plus touristiques de l'Hexagone ! C'est dire que les statuts particuliers n'ont rien changé.

La Corse, la plus pauvre, a la « vie la plus chère » des régions de la République.
Nombre sont ceux qui pensent que, de toutes façons, l'île est naturellement pauvre et la République par principe généreuse. Or cette dernière l'a utilisée comme réservoir d'hommes (Empire, guerre de 14/18) et l'a vidée : 160.000 habitants en 1962 quand j'ai ouvert mon cabinet médical à Bastia et premier renouvellement de population par l'accueil de 18.000 Pieds-noirs en exode accéléré en plaine orientale après l'indépendance de l'Algérie (accords d'Evian en 1962 signé par De Gaulle.) Accueil qui s'est réalisé avec les fonds prévus pour l'agriculture corse dans les plans d'actions régionales dès 1958.
L'emploi, pour qui ? Nos jeunes. sont toujours poussés à l'exil ! L'île reste donc sous une tutelle coloniale qui ne le dit pas ou qu'on fait oublier. Son intérêt pour la domination coloniale tient dans son non développement. Vidée de ses défenseurs, c'est son territoire qui attire l'appétit spéculatif, les enrichissements rapides dans l'immobilier, les mafieux et relègue la valeur du travail de nos parents aux musées de l'Histoire.

Quant à la notion de peuple corse, elle concerne qui ? Ceux qui ont ou achètent une maison avec vue sur la mer ? Non bien sûr ! Mais tous ceux qui établissent un lien enraciné avec cette terre insulaire qui abrite leurs rêves d'un avenir heureux pour leurs enfants. Un refuge quoi qu'il subvienne.
Un délai préalable restant à définir de vie, de partage comme on peut le voir en Suisse et dans beaucoup de démocraties.
Tout le monde peut se dire Corse s'il l'aime et fait l'effort d'être reconnu comme tel par la communauté des Corses.
C'est un baptême où tous les Corses sont témoins ! ■

Dolu Lucia Giammari

S'hè spenta Lucia Giammari di u Muchjetu in u Cerviunincu. Avìa 85 anni. Lucìa era donna di ssa terra, militente appassiunata di lingua è di cultura corsa, schieta è generosa. Era sempliciamente di quì : di stintu, d'ànima è di core corsu !
L'umagiu di Praticalingua Piaghja hè bellu è conta bè ciò ch'ella tramandava, ècculu quì :
« S'hè spenta a nostra cara Lucia Giammari, una donna di valore, chì era falata à Praticalingua per participà à l'attelli per "amparà qualcosa" allora chì, frà noi tutti, era ella quella chì ne sapia u più. Sempre pronta à amparà è à sparte u so sapè è i so sapè fà, sempre pronta à contà i so stalvatoghji cun una ricchezza incridibbule è sempre pronta à lottà per a salvezza di a so lingua....
Scrivia puesie è nuvelle, facia disegni magnifichi, un'artista vera in tutti i sensi.
Speremu chè tù sì cun u to babbu chì ti mancava tantu è cun u to caru Silvestru.
Riposa in Santa pace o Lucì, ci ai da mancà.... »
Arritti manda cunduleanze afflitte à tutti i soi, parenti è amichi. Sò addulurite a nostra lingua è a nostra cultura. Ma cù ghjente cum'è Lucìa, si senterà parlà corsu in Paradisu. ■

Wissal a un foyer !

Nos lecteurs se souviennent de notre article il y a quelques mois concernant la petite Wissal, trois ans, que sa maman d'adoption, Latifa, qui réside dans la région de Viscuvatu, voulait ramener chez elle… Wissal grandissait depuis sa naissance en orphelinat. Gentille petite fille aux grands yeux tristes dont Latifa, en quête d'une enfant depuis six ans, était tombée amoureuse lorsqu'elle lui avait été présentée à l'âge d'un an, après autorisation de sa kafala.
La kafala est une mise sous tutelle d'un enfant lui permettant de s'épanouir au sein d'une famille jusqu'à sa majorité, c'est un peu l'équivalent de l'adoption en France, même si après la majorité l'enfant n'est (en théorie) plus lié à ses parents d'adoption. En réalité, des liens d'amour très forts se créent pour perdurer toute la vie. Et c'est bien l'amour qui a uni immédiatement, comme dans un coup de foudre, cette enfant et Latifa. Quel bonheur de les savoir ensemble aujourd'hui !

Wissal est transfigurée ! Aujourd'hui, pour ceux comme Arritti qui ont suivi le parcours de l'enfant, on voit dans les photos et vidéos qui nous parviennent une petite fille joueuse qui rit aux éclats aux moindres choses qu'elle découvre, heureuse de vivre : Wissal a un foyer ! Cette sécurité et l'amour qu'elle lui a offert, Latifa en a tout le mérite. Elle s'est battue comme une lionne pour sauver cette enfant du malheur de l'abandon et elle a dû pour cela surmonter bien des épreuves. Un vrai parcours du combattant ! Heureusement, soutenue jusqu'à se déplacer avec elle au Maroc pour assister aux audiences judiciaires, par des associations de défense des enfants et des femmes, Latifa a gagné son combat pour le bonheur de Wissal !

Le 9 mai dernier, le juge marocain qui suivait l'affaire depuis deux ans, a accordé la kafala définitive à Latifa qui est désormais la maman d'adoption de Wissal ! La demande de passeport et de visa a été déposée immédiatement. Enfin obtenu ce dernier graal, Wissal est sur le point d'arriver en Corse avec sa maman, pour commencer sa nouvelle vie !
Bravo à tous celles et ceux qui sont intervenus dans ce dossier !
Particulièrement à Enfance Famille Adoption de Corse et son avocate Maître Céline Boyard, Avà Basta, la Ligue corse des Droits de l'Homme, Donne Surelle, Orphelin'Aide, le Collectif corse pour l'adoption sans racisme institutionnel, le député européen François Alfonsi, le maire de Viscuvatu, Benoît Bruzi, le Docteur Pernin du Collectif de Lutte contre l'Exclusion, les services de la Consule du Maroc, Najoua El Berrak, le Sénateur de Haute-Corse Paulu Santu Parigi, et bien d'autres encore, comme le traducteur qui s'est mobilisé au pied levé pour permettre de déposer des dossiers en bonne et due forme auprès de la justice marocaine ! Reste qu'il a fallu se battre contre les lourdeurs administratives des services de l'aide sociale

à l'enfance de la Collectivité de Corse pour obtenir le droit de donner un avenir à cette enfant.

Wissal aura passé plus de 10 mois supplémentaires en orphelinat du fait d'un comportement obtus de l'administration, transformant un dossier validé auparavant par le même service et qui refusait de manière incompréhensible tout examen correctif. Il est pourtant un principe intangible qui commande le droit : l'intérêt supérieur de l'enfant. Ce principe doit conduire, quelles que soient les règles et procédures en vigueur, à rendre prioritaire cet intérêt.
Rappelons les faits. Latifa reçoit un avis favorable en 2017, confirmé en 2018, pour sa demande de kafala, lui permettant de poursuivre la procédure au Maroc. L'enfant, née en 2020, lui est présentée en 2021, Latifa est prioritaire sur son adoption et peut la visiter. Mais avant une kafala définitive, le juge réclame une nouvelle enquête sociale en août 2022, demande logique puisque deux ans se sont écoulés depuis les précédents avis. Or ce qui devait être une simple formalité cumule des informations erronées et des appréciations abusives de la part des services de la CdC, pour se conclure par un avis défavorable, au prétexte d'un *« projet non abouti »*. Latifa, désespérée, fait alors appel aux associations qui réclament une entrevue avec les services, en vain. Il a fallu médiatiser par des articles de presse (Arritti, Corse Net Infos) et de nombreuses interventions au forum de RCFM pour qu'une réunion soit accordée par l'Aide Sociale à l'Enfance.
Démonstration est faite des erreurs manifestes du dossier, une nouvelle enquête sociale est diligentée… par le ministère ! Heureusement, le juge marocain se rend compte de l'injustice de la situation. Et puis, surtout, l'enfant joue sa part. Elle n'a plus revu Latifa dont la kafala a été suspendue, mais elle ne l'a pas oubliée, et elle ressent bien que quelque chose ne va pas… À l'orphelinat, d'autres parents potentiels lui sont présentés. La petite entre dans une grosse crise de larmes, et refuse de s'alimenter. Le juge s'inquiète et comprend qu'il faut concéder de nouveaux délais à Latifa. De longues semaines s'écoulent encore pour in fine se conclure, par les corrections du dossier et un avis favorable de l'ASE, puis du ministère : le 9 mai 2023, le jugement définitif de kafala est prononcé !
Le même jour, la maman et sa fille se revoient, enfin ! *« Je n'avais jamais vu ça en 30 ans »* a déclaré le juge marocain. C'est dire à quel point le combat a été rude et le blocage incompréhensible.

Si nous sommes entrés dans le détail de cette affaire, c'est pour faire prendre conscience à quel point une décision administrative peut être parfois préjudiciable à l'avenir d'un enfant. S'il existe des voies de recours c'est pour corriger des erreurs humaines et ces voies de recours ne devraient pas avoir besoin de l'exercice du rapport de forces pour s'appliquer. S'il existe des associations en tout domaine c'est pour apporter une vision de terrain souvent déterminante à l'examen juste des dossiers. Et s'il existe surtout en matière de droit, le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, c'est pour que chacun s'en imprègne de manière prioritaire.
Arritti se réjouit que Wissal, qui, en langue berbère, signifie « union de deux êtres », ait trouvé un foyer auprès d'une maman qui l'aimera toute sa vie. Merci à tous ceux qui ont œuvré pour cette issue heureuse. ■ **Fabiana Giovannini.**

Droits de l'homme bafoués

L'ONU épingle la France

De nombreux rassemblements ont eu lieu dans toute la Corse pour protester contre les méthodes du gouvernement (ici à Bastia).

Après la dissolution inédite le 21 juin du mouvement *Les Soulèvements de la Terre*, les manifestations pacifiques réprimées brutalement, les blessés parfois très graves avec des séquelles irrémédiables (notamment lors des manifestations contre la réforme des retraites, ou du projet de méga-bassines), après les vagues d'arrestation de militants écologistes, les perquisitions, les gardes-à-vue prolongées, après aussi le refus de l'agrément à l'association Anticor lui permettant d'ester en justice dans des dossiers de lutte contre la corruption, la Ligue des Droits de l'Homme rejointe par 24 associations, inquiètes de ces méthodes, appelaient à des rassemblements devant les préfectures partout en France. En Corse aussi, nombre de militants, sympathisants et tout simplement citoyens qui refusent ces dérives répressives, se sont rassemblées à Bastia, Aiacciu, Sartene, Calvi, Corti.

La LDH a également dénoncé le redéploiement dans l'île de dispositifs d'exception en matière de justice antiterroriste et de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Marseille pour lutter contre la criminalité organisée (gardes à vue de 4 jours, détentions provisoires pouvant durer jusqu'à 4 ans et plus, détention hors de l'île signifiant une double peine et la difficulté d'organiser une défense, statut DPS).

Lors de ces rassemblements il a été fait lecture du communiqué de l'Organisation des Nations Unies qui épingle la France le 15 juin dernier sur cette politique répressive. Les experts de l'ONU ont dénoncé *« le manque de retenue dans l'usage de la force à l'encontre des membres de la société civile qui revendiquent de manière pacifique leur participation aux processus décisionnels concernant leur avenir, l'accès aux ressources naturelles, la protection des droits humains, la dignité et l'égalité »*.

L'ONU appelle les autorités à *« un examen complet de leurs stratégies et pratiques en matière de maintien de l'ordre »*, demandant à la France *« de respecter ses obligations internationales »* afin de protéger les manifestations pacifiques et de promouvoir la liberté d'association.

Les experts dénoncent l'usage du gaz lacrymogène, de grenades de désencerclement et de munitions que la France est *« le seul pays européen à utiliser lors d'opérations de maintien de l'ordre »*. Ils déplorent les dizaines de *« blessés dont des manifestants, des journalistes, des élus et des passants »*, dénoncent *« la brigade motorisée Brav-M qui aurait menacé et frappé des manifestants »*, les tirs de LBD (lanceur de balles de défense) *« depuis des quads en mouvement »* et l'interdiction aux véhicules de secours d'intervenir pour secourir un blessé grave. Il s'agit, on s'en souvient, de Serge Graziani, très grièvement blessé par un tir de grenade qui se remet très lentement de ses blessures après un mois de coma.

L'ONU signale aussi que *« des personnes auraient été arrêtées arbitrairement dans plusieurs villes »*, de même elle dénonce la *« stigmatisation »* et la criminalisation *« des défenseurs des droits humains et de l'environnement »*.

« Le droit de réunion pacifique est un droit fondamental qui forme le socle même des systèmes de gouvernance participative fondés sur la démocratie, les droits humains, l'état de droit et le pluralisme » a encore rappelé l'ONU qui avait déjà épinglé l'État français durant la dure répression contre les gilets jaunes en 2019. ■

* Pour plus d'informations : https://bit.ly/3O0ulgY

Pensez-y !
Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu

SITELLE
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 BIS BOULEVARD SOLFERINO
20000 AJACCIO
900 412 628 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 30 mai 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 2 Bis Boulevard Solferino, 20000 AJACCIO, à la Résidence les Horizons Entrée D, Boulevard Stephanopoli de Comnène, 20000 AJACCIO à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

MANICCIA DISTRIBUTION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
PORTE A 400 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : FORMICOLOSA
20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO
832 432 959 RCS AJACCIO

Par décision du 1er juillet 2023, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 390 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention - Capital social : 10 000 euros
Nouvelle mention - Capital social : 400 000 euros

Pour avis, La Gérance

ANNONCES LÉGALES
Pour vos annonces légales :
arritti2@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Le 1er juillet 2023, suivant acte sous seing privé, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SAS MY'S DAY SERVICES
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : mille euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune.
Siège : Res Le Clos Saphir, Bat B, 501 route de l'aéroport, 20290 LUCCIANA.
Objet social : Travaux d'entretien, de dépannage, de bricolage, de débarras et de nettoyage chez les particuliers et les professionnels ; tous travaux d'urgence et d'amélioration de l'habitat ; Travaux de jardinage ;
Durée : 99 ans
Président : est nommée président, pour une durée illimitée, Mr Cyril MATTEI, né le 09 février 1985 à Bastia (2B), demeurant Res Le Clos Saphir, Bat B, 501 route de l'aéroport, 20290 LUCCIANA
Directeur général : est nommée président, pour une durée illimitée, Mr Julien MORI, né le 07 mai 1987 à Bastia (2B), demeurant Res Le Clos Saphir, Bat B, 501 route de l'aéroport, 20290 LUCCIANA
Immatriculation : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour unique insertion, Le président

ARRITTI **Abbunàtevi !**

Abbunamentu

ARRITTI

Pigliu un abbunamentu d'un annu à ARRITTI per 55 €

❒ Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'ARRITTI.
❒ Eccu un sustegnu in più di .....€

Casata, Nome (nom, prénom) : .....
Indirizzu (adresse) : .....
.....
Telèfonu (téléphone) : .....
Mel : .....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

MEDIA Micro Extension

8, Rue Luce de Casabianca
20200 BASTIA
Tel : 04.95.31.44.09
Fax : 04.95.32.44.31
info@media-corse.fr

Votre informatique professionnelle

Vente de materiel
et maintenance toutes marques

Distributeur et
mainteneur agrée HP

hp

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262